

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance
Annonces, 25 c. la ligne
Réclames, 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Parnac, Luzach, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempren-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Paris.

Cahors, le 2 Décembre 1873

Nous sommes de ceux qui acceptent sans arrière-pensée le Gouvernement du maréchal Mac-Mahon, et nous voyons avec une grande satisfaction s'accroître chaque jour les adhésions à cette politique, dans tous les rangs du parti conservateur.

Le Journal de Paris, organe des princes d'Orléans, vient de donner à son adhésion particulière un caractère très-significatif. Les termes et la forme de son article indiquent qu'il est autorisé à parler au nom des princes.

On trouvera cette déclaration à notre Revue des Journaux.

Nous croyons, d'après nos renseignements, que l'irritation, un instant montrée par l'extrême-droite, ne tardera pas à se calmer. Il restera peut-être un petit groupe d'abstentionnistes; mais les hommes intelligents, parmi les plus exaltés, comprendront qu'il est impossible de livrer la France à M. Thiers ou à M. Gambetta, pour punir les conservateurs de l'Assemblée nationale d'avoir été unanimes (moins quelques voix perdues) à ne pas aborder la question monarchique. Ils reviendront à la majorité conservatrice, pour concourir à la défense sociale avec les nouveaux ministres du maréchal Mac-Mahon.

Agir autrement, ce serait prendre une bien grave et bien terrible responsabilité.

Voici l'opinion de la Patrie sur la combinaison ministérielle :

Nous nous félicitons tout d'abord de voir M. de Broglie conserver la vice-présidence du conseil. Outre qu'il a fait preuve, depuis son entrée aux affaires, d'un tact politique que n'ont pas toujours su imiter ses collègues; outre qu'il a montré à la tribune une réelle éloquence, indispensable à tout chef d'un gouvernement parlementaire, M. de Broglie a toujours été et il est aujourd'hui plus que jamais le point de mire des attaques radicales. Cela seul suffirait à prouver que les intérêts conservateurs sont bien placés dans ses mains, et cela aussi nous fait voir avec une grande satisfaction la prise de possession par lui du département de l'intérieur. Il faut en effet à ce ministère une main à la fois adroite et énergique, et nous sommes persuadés que M. de Broglie, qui est en même temps un habile diplomate et un conservateur convaincu, saura apporter dans nos préfectures et dans nos administrations municipales, sans cependant blesser trop vivement les personnes, les modifications indispensables, les améliorations nécessaires trop négligées jusqu'à ce jour.

Quant à M. le duc Decazes, il a dans sa famille des traditions et des gloires trop diplomatiques, il a été lui-même, dès sa jeunesse, trop intimement mêlé aux grandes affaires extérieures, pour qu'on ne soit pas certain de trouver en lui un ministre des

affaires étrangères doué de cette habileté, de cette finesse et de cette élégance qui sont si appréciées au quai d'Orsay et dans les cours européennes.

M. Magne reste aux finances; on n'avait jamais douté que cet homme de bien et de talent conservât ce poste si difficile, mais il est à peine besoin de dire que son maintien dans le ministère produira partout en France le meilleur effet.

Nous connaissons toute la vigueur et toute la décision de M. Deppey; aussi lui recommandons-nous en toute confiance les magistrats et MM. les juges de paix que ses prédécesseurs avaient ou déplorablement protégés ou imprudemment négligés.

M. de Fourton, qui entre à l'instruction publique, n'y apportera pas vraisemblablement d'idées préconçues, puisqu'il n'est pas, que nous sachions, un universitaire; nous souhaitons, en tous cas, qu'il n'ait pas non plus pour certains hommes des attachements préconçus, et nous sommes curieux de voir si M. Charles Blanc, par exemple, réussira cette fois-ci, à conserver la situation que lui avaient donnée les quatre-septembristes, et dans laquelle il rend de si grands services aux artistes... en révolution.

M. de Larcy reprend les travaux publics, que M. Thiers lui avait donnés en février 1871 et qu'il avait été obligé d'abandonner, ne voulant pas suivre l'ancien président dans ses funestes incartades.

M. Deseilligny, qui tenait beaucoup à ce département, n'a pas hésité cependant à s'incliner devant la vieille expérience et la grande autorité de M. de Larcy. Le jeune ministre a fait place au ministre plus âgé, et il entre au ministère de l'agriculture et du commerce, où ses connaissances spéciales lui permettront d'ailleurs, de rendre autant de services qu'il en avait déjà rendu, en quelques mois à peine, au ministère-frère de la rue de Grenelle.

En résumé tous ces choix nous paraissent fort heureux. Le maréchal a réussi à composer un cabinet qui nous semble tout à fait homogène, duquel sont exclues les personnalités trop compromises ou trop compromettantes et qui, croyons-nous, est appelé à rendre de grands services au pays. Mais que ce cabinet n'hésite pas à montrer une salutaire énergie, et que, une bonne fois pour toutes, il fasse disparaître sur tous les points de la France les vestiges trop nombreux encore de la dictature Favre-Gambetta. Nous savons bien que les plantes révolutionnaires sont difficiles à déraciner, mais cependant avec de la vigueur et quelques bons coups de pioche, on peut en venir à bout.

On lit dans la Liberté :

On nous rapporte de bonne source que la dernière crise d'enfantement du nouveau cabinet a été des plus aiguës; M. Ernoul s'étant levé dans le sein du conseil pour revendiquer au nom de ses amis une certaine liberté d'action dans le sens d'une restauration monarchique pour le cas où les événements la rendraient possible, M. Magne a pris la parole, et avec cette clarté, cette précision qu'on lui connaît, a déclaré nettement qu'avant de s'occuper des personnes il convenait de s'entendre sur les principes et de connaître le sentiment dont étaient animés les membres du nouveau cabinet; qu'en ce qui le concernait, il allait faire connaître sans ambages la ligne de conduite qu'il entendait tenir. « Nous sommes », dit M. Magne, en présence d'un pouvoir nommé pour sept ans; avons-nous l'intention de le soutenir énergiquement ou de conspirer contre lui, en favorisant les divers partis monarchiques? Eh bien, cette question posée, je déclare rester sur ce terrain de sept ans, qui nous permet de nous occuper utilement des affaires du pays, et je repousse toute arrière-pensée de restauration monarchique.

« Maintenant, messieurs, que vous connaissez mon opinion réelle, que chacun suive mon exemple. »

Cette intervention pleine de hardiesse et d'à-propos, paraît avoir décidé du sort du nouveau cabinet; ceux des ministres qui se trouvaient en opposition avec M. Magne ont pris le parti de se retirer.

M. le duc Decazes, avec cette souplesse de caractère et ce tact politique qu'on lui connaît, n'aurait jamais consenti à faire partie d'un gouvernement menacé chaque jour par les entreprises fusionnistes. On peut en dire autant de M. Deppey, le nouveau ministre de la justice, qui n'a pas hésité à sacrifier ses opinions à la nécessité suprême d'assurer au pays le calme et la stabilité dont il a si grand besoin.

Enfin, l'entrée aux affaires de M. de Fourton et de M. de Larcy, anciens ministres sous la présidence de M. Thiers, indique que le nouveau cabinet résistera à toutes les tentatives qui pourraient remettre en question la stabilité de l'ordre de choses actuel.

Voici le texte du projet de loi présenté par le Gouvernement, sur la nomination des maires et sur les attributions de police municipale.

Art. 1er.
Jusqu'au vote des lois organiques municipales, les maires et adjoints seront nommés par le président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton; dans les autres communes, ils seront nommés par le préfet.
Art. 2.
Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints. Ils seront choisis parmi les conseillers municipaux.
En cas de démission, de révocation d'un maire ou d'un adjoint, leurs successeurs pourront, à la suite d'une décision ministérielle, être pris en dehors du conseil municipal.

Art. 3.

Dans les communes chefs-lieux de département et d'arrondissement, les préfets et sous-préfets exercent les attributions du préfet de police, telles qu'elles sont réglées par l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII, sauf celles énumérées à l'article 2 de la loi du 10 juin 1873.

Dans les autres communes la police est exercée par le maire, sous l'autorité des préfets et sous-préfets.

Les maires peuvent en être momentanément dessaisis par un arrêté du préfet, qui en retient l'exercice ou le confie, soit au sous-préfet, soit à un délégué spécial.

Art. 4.

Un règlement d'administration publique déterminera pour les villes ou communes, suivant leur population, l'organisation du personnel chargé des services de la police.

Tous les inspecteurs et agents de police sont nommés et révoqués directement par le préfet.

Les dépenses de police sont obligatoires. Si un conseil municipal n'allouait pas les fonds exigés pour la dépense, ou s'il n'allouait qu'une somme insuffisante, l'allocation nécessaire serait inscrite d'office au budget en la forme ordinaire.

Les crédits affectés au traitement des commissaires de police, des inspecteurs et des agents seront rattachés, comme fonds de concours, au budget du ministère de l'intérieur.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Huit nouveaux membres de la commission de l'examen des lois constitutionnelles ont été nommés dans les séances de vendredi et de samedi. Cinq commissaires restent encore à élire. Le vote a dû reprendre hier. L'unanimité des élus, moins trois, appartient aux conservateurs.

M. le général Ducrot a adressé dans les termes suivants au président de l'Assemblée sa démission de député :

« Monsieur le Président,
Je vous prie de vouloir bien faire agréer à l'Assemblée Nationale ma démission de représentant.

« Ce n'est pas sans vifs regrets que je me sépare de mes honorables collègues; mais, appelé malgré moi à l'honneur de siéger dans cette Assemblée, j'ai toujours pensé que le mandat de député était absolument incompatible avec mes devoirs de soldat, et des considérations d'ordre social supérieur m'ont seules déterminé à le conserver bien au-delà de mes prévisions.

« Aujourd'hui, en présence de certaines tendances qui se manifestent et qui peuvent avoir des conséquences funestes pour la discipline de l'armée, le moment est venu d'affirmer mes principes par un acte, et à partir de ce jour, j'entends me consacrer tout entier aux devoirs que m'impose le commandement qui m'a été confié.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.
Général Ducrot.

« Versailles, 21 novembre 1873. »

Revue des Journaux

Nous ne pouvons parler qu'en notre nom et au nom de nos amis. Il ne nous appartient pas de dire si les autres partis attendent les occasions. Il ne nous appartient pas de dire si les légitimistes, les impérialistes et les républicains espèrent faire proclamer dans quelques mois la Monarchie, l'Empire ou la République définitive. C'est à eux, c'est à leurs journaux de répondre.

Quant à nous, nous n'avons pas d'arrière-pensée: nous n'attendons plus d'occasion.

L'occasion est venue, on n'a pas su la saisir. Ce n'est pas notre faute, et nous n'y pouvons rien.

Pendant trois ans, nous avons été les défenseurs invariables de la cause monarchique. Nous n'avons jamais caché notre drapeau. Nous l'avons tenu en face de la Commune; nous ne l'avons pas abaissé devant M. Thiers. Pour rester fidèles à nos convictions et à nos espérances, nous avons perdu des amitiés de vingt ans.

Aujourd'hui la situation est changée. Nous gardons nos convictions: nous ne gardons plus nos espérances.

Nous avons été loyaux dans la poursuite de la solution monarchique : nous serons loyaux dans la défense de la solution que l'Assemblée nationale vient d'adopter.

Pour nous, ce qui vient de se faire est sérieux. Pour nous, il ne peut y avoir, pendant sept ans, aucun autre gouvernement que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahou. On peut organiser ce gouvernement comme on voudra ; on peut lui donner le nom qu'on voudra ; on peut l'appeler république, principauté, protectorat, stathouderat, empire même ou monarchie. Là-dessus l'Assemblée reste libre : elle ne sera engagée qu'après le vote des lois constitutionnelles. Le seul point sur lequel on soit dès à présent engagé, le seul point qui soit dès à présent réglé est celui-ci : Pendant sept ans, le chef du pouvoir exécutif, le chef du gouvernement, le chef de l'Etat, ce sera, si Dieu lui prête vie, le maréchal de Mac-Mahou.

Où serait, pour le pays, le bénéfice de la décision prise par l'Assemblée, si cette décision n'avait rien changé à la situation précédente ? si aujourd'hui comme hier, le pouvoir exécutif était en butte à toutes les attaques, à toutes les compétitions ? si M. Dahirel venait proposer la Monarchie, M. Rouher l'Empire, M. Grévy la République définitive ? si, chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, la bataille des partis devait recommencer.

Il ne faut pas que pendant sept ans le pouvoir soit contesté.

Il faut que pendant sept ans le pouvoir soit respecté.

Il ne faut pas que la prorogation de sept ans soit la guerre de sept ans.

Il faut que ce soit la trêve de sept ans.

Gaulois.

Le conseil qui dirige et administre la Société de secours aux blessés a eu à procéder à l'élection du président appelé à remplacer le regretté comte de Flavigny.

Mgr le duc de Nemours a été élu à une assez grande majorité.

On a dit, dans plusieurs journaux, que M. le duc de Nemours avait posé sa candidature à la présidence du conseil ; cette affirmation était inexacte. Ce sont, au contraire, quelques membres du comité qui ont eu spontanément la pensée de proposer la présidence à Son Altesse, et qui se sont faits les promoteurs de son élection dans le sein du conseil.

A la proposition de cette candidature, certains autres membres présentèrent quelques observations sur la portée que l'opinion publique pourrait lui prêter.

Ces observations ne semblèrent pas péremptoires au conseil, à ce qu'il paraît, puisque le dépouillement du scrutin s'est prononcé, nous le répétons, avec une assez forte majorité.

Mgr le duc de Nemours était, jusqu'à aujourd'hui, le seul des princes de la famille d'Orléans qui n'occupait aucune fonction, soit militaire, soit législative ; tous ses parents, frères ou neveux, appartiennent soit à l'Assemblée, soit, dans des situations diverses, à l'armée active. Né en 1814, le duc de Nemours a aujourd'hui cinquante-neuf ans ; il est dans toute la force de l'âge, et les membres du conseil qui ont soutenu sa candidature ont affirmé que si la présidence lui était offerte, et qu'il l'acceptait, il se consacrerait tout entier à la direction de la Société.

Les hautes fonctions de président de la Société de secours aux blessés ne sont pas, il faut bien le dire, une sinécure, même en temps de paix, et les personnes qui ont vu à l'œuvre le dernier titulaire peuvent seules dire ce que le respectable comte de Flavigny y a dépensé de dévouement et d'intelligence.

Informations

Par décision ministérielle du 28 novembre, les deux généraux Letellier-Valazé et Saussier, nouvellement élus députés, ont été relevés de leurs commandements actifs.

En attendant le vote du projet de loi déposé à la Chambre, la même mesure va être prise à l'égard des autres généraux qui sont membres de l'Assemblée tout en occupant des commandements militaires, en ce sens, du moins, qu'ils seront mis en demeure de choisir entre leur position militaire et leur situation politique. On dit que MM. les généraux de division Chanzy, Ducrot et de Cisse donneraient

alors leur démission de député des Ardennes, de la Nièvre et d'Ile-et-Vilaine.

On lit dans le Monde :

Les journaux du matin insistent beaucoup sur une rupture qui serait aujourd'hui consommée entre la droite extrême de l'Assemblée et le gouvernement. Nous croyons qu'ils se pressent trop de prendre leurs désirs pour la réalité. Intéressés à cette séparation, qui jetterait tout à fait le ministère à gauche de sa voie naturelle, ils annoncent ce qu'ils espèrent, afin que la nouvelle, se propageant de proche en proche, provoque des ressentiments et fasse naître des susceptibilités qui rendent la brouille inévitable.

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon se dispose à donner une vigoureuse impulsion aux travaux militaires tant autour de Paris que sur les nouvelles frontières. L'ensemble de ces travaux a été arrêté ; des officiers d'état-major en examinent aujourd'hui les détails ; mais ce travail d'examen n'arrêtera plus la mise à exécution des travaux jugés nécessaires à la défense du sol français.

Les arrestations opérées à Autun et à Lyon, les papiers saisis chez les meneurs radicaux de ces deux villes, viennent de provoquer des perquisitions à Marseille. De nouvelles révélations ne vont pas tarder à nous arriver de ce côté, et nous croyons que bientôt un jour nouveau va se faire sur la fameuse Ligue du Midi.

On lit dans la France :

« Une scène des plus dramatiques s'est passée hier, chez M. de Laverdo, juge d'instruction.

« Il interrogeait une femme Vreccq, arrêtée pour colportage d'allumettes non timbrées. Le crime n'était pas bien grand, malgré la récidive, et la femme allait être mise en liberté, lorsqu'un dernier témoin, une femme Ledau, fut introduite.

« A peine eut-elle vu la prévenue, qu'elle mit ses deux poings sur ses hanches, et regardant la femme Vreccq :

« — Comment ! s'écria-t-elle, c'est pour des allumettes qu'on a arrêté cette femme-là !... Mais, vous ne savez donc pas qui c'est... c'est une ancienne marchande de pommes de terre frites, qui demeurait 167, rue d'Allemagne. Sous la Commune, elle était cantinière en 170, avec un chapeau à plumes comme un général !...

« — C'est pas vrai ! hurla la femme Vreccq.

« — Continuez, dit M. de Loverdo à la Ledau.

« — Oui, madame, vous étiez cantinière... même que c'est vous qui avez incendié toutes les maisons de la rue Royale. J'étais là, et je vous ai vu tuer un gendarme. Un bel homme, monsieur le juge... et qui lui demandait de l'épargner pour sa femme et ses enfants. Ah ! bien oui ! elle l'a fait pirouetter en l'appelant charogre, et elle lui a déchargé son revolver entre les épaules. Il est tombé comme un bœuf, et son sang a jailli sur elle.

« La femme Vreccq fit un mouvement pour s'élaner sur son accusatrice. Mais M. de Loverdo sonna, et les gardes municipaux saisirent la ménagère.

« Elle écumait littéralement et poussaient des cris de hyène.

« Immédiatement, des renseignements ont été demandés sur elle à la police, et il a été constaté que tous ces faits étaient exacts. On a apporté à M. de Loverdo la photographie de la Vreccq. Elle était costumée en cantinière, avec un chapeau comme les vivandières de 91. A la main, elle tenait un revolver.

« La Vreccq va être transférée aujourd'hui à Versailles, pour être mise à la disposition de la justice militaire.

« N'est-ce pas une chose bien étrange vraiment, que l'arrestation de cette pétroleuse, prise pour avoir vendu des allumettes. »

PROCÈS BAZAINE

Audience du 25 novembre.

Le procès est entré maintenant dans des phases plus intéressantes ; les témoignages deviennent plus

graves et plus précis.

Dans cette audience, le général Boyer raconte les négociations qu'il fut chargé de poursuivre auprès de M. de Bismarck.

La situation s'aggravait de jour en jour et il fallait prendre des mesures pour sortir de la position dans laquelle se trouvait l'armée.

Il fut résolu qu'on enverrait un officier au gouvernement allemand.

M. le général Boyer partit pour Versailles, et eut une entrevue avec M. de Bismarck. Après cette entrevue, il revint à Metz ; on décida, à une majorité de 5 voix contre 2, qu'il fallait traiter avec l'impératrice, puisque M. de Bismarck ne voulait pas conclure la paix avec le gouvernement de la Défense nationale. Le 18, le général Boyer partit pour l'Angleterre afin de parler à l'impératrice. Pendant ce temps survint la capitulation.

Le Conseil entend encore quelques dépositions, entre autres celle de M. Bompard, maire de Bar-le-Duc et député, et celle de M. Taschard, ancien ministre de France à Bruxelles en 1870. M. Taschard a été pour les soldats français d'un dévouement admirable, et mérite la reconnaissance de tout cœur français.

La séance est levée à 5 heures 25 minutes.

Chronique locale

et méridionale.

La nomination de M. Octave Depeyre aux fonctions de ministre de la justice, a été accueillie avec une véritable satisfaction dans le département du Lot, où sa famille et lui-même sont si justement estimés.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en retraçant, dans ces quelques lignes, les diverses phases de cette existence encore dans toute sa force et déjà si bien remplie.

Notre compatriote est à peine âgé de cinquante ans. C'est au lycée de Cahors qu'il fit ses études classiques. Il n'en partit que pour aller suivre les cours de droit à Toulouse, où, très-jeune encore, il eut pour camarades M. Bathie, membre du dernier cabinet, et M. Pagès Dupont, son collègue à la Chambre.

Si nul n'eût pu prédire alors l'avenir des trois étudiants, leurs débuts n'en témoignaient pas moins chez eux d'une nature vigoureuse et de hautes facultés.

C'est de cette époque, que date le passage de M. Depeyre à la *Gazette du Languedoc*, dont il fut le rédacteur en chef. On a gardé à Toulouse le souvenir de ses articles et de l'attitude ferme qu'il prit, comme homme et comme publiciste, dans ces premiers essais de la vie politique.

Son entrée au barreau fut signalée par des succès qui ne pouvaient lui manquer. Avec moins de brillant, M. Octave Depeyre, esprit droit et pratique, fût devenu aisément un habile homme d'affaires. Mais la nature de son talent le poussait ailleurs : la Cour d'assises se prêtait mieux au développement de toutes ses ressources, et c'est là que sa parole brilla de tout son éclat. Convictions profondes, facilité d'élocution, organe plus que suffisant, vivacité dans le geste, M. Depeyre, avec tout cela, ne pouvait que prendre un des premiers rangs, parmi les avocats en évidence à Toulouse. C'est ce qui arriva.

Son éloquence passionnée, mordante, passant volontiers de l'ironie sanglante au défi, explique ses préférences pour les causes politiques. C'est à elles qu'il dut les meilleurs de ses plaidoyers, parce que nulle part sa conscience ne se trouvait plus à l'aise. Presque toujours, en effet, son talent était, dans ces circonstances, au service des opinions politiques qu'il partageait, et voilà pourquoi tant d'émotion ou de fougue dans sa parole.

Son audace, qui prenait sa source dans la fermeté de sa foi, devait l'accompagner partout. Nommé Mainteneur des Jeux Floraux, il prit pour sujet de son discours à l'Académie : *La liberté de la parole*. Inutile de dire qu'il s'en faisait l'ardent défenseur, à une époque où on la disait si comprimée. Ce fut un acte de courage.

Au physique, il y a dans le froncement de sourcil qui lui est familier, quelque chose d'un peu dur et de légèrement narquois qui ne fait qu'ajouter chez lui aux effets oratoires.

On dirait des traits qui se détachent de sa prunelle, à travers des paupières plissées, quand il interpelle ou défie son adversaire, dans une superbe indignation. Tel nous l'avons vu à la barre.

Dans la vie du monde et jusque dans l'intimité, on retrouve l'homme qui s'est fait une habitude de la dignité et de la réflexion.

Nous ne dirons rien de sa vie parlementaire, qui commence à peine : tout le monde la connaît. Nous sommes de ceux qui croient que son rôle y est désormais marqué, parce que nous sommes sûrs de son honnêteté politique et de la sincérité de ses convictions.

Un dernier mot sur M. Depeyre. S'il a quitté Cahors pour faire de Toulouse son pays d'adoption, ses prédilections sont toutes pour sa ville natale, et, du côté du cœur, il nous appartient tout entier.

M. le général de division de Salignac-Fénelon, dont nous avons, il y a quelques jours, annoncé l'arrivée à Cahors, pour l'importante question du casernement, est arrivé hier soir.

On nous assure que M. le général a émis un avis très favorable, sur les bâtiments destinés au casernement et sur le champ de manœuvre.

Nous compléterons nos renseignements, dans le prochain numéro.

SOCIÉTÉ DES ETUDES.

Séances des 24 novembre et 1^{er} décembre 1873.

Sur une proposition signée de plusieurs membres, la Société des Etudes a modifié les statuts et remplacé le président annuel par 4 Directeurs trimestriels.

A la séance du 24 novembre, M. le chanoine Le Camus, directeur du 1^{er} trimestre, a pris possession du fauteuil en prononçant un discours fort applaudi, dans lequel il a montré avec une grande élévation de langage et de pensée quelle impulsion il fallait donner aux Etudes et aux travaux de la Société.

M. Vialle (Alfred), avocat à Gourdon, a été ensuite reçu comme membre correspondant.

On a discuté ensuite, sur la proposition de M. Baudel, une question fort intéressante. Ce membre a demandé à la Société de s'occuper d'un dictionnaire d'histoire et de géographie du département du Lot. Il faut espérer que cette œuvre, d'une importance qui n'échappera à personne, sera entreprise et menée à bonne fin.

A la séance du 1^{er} décembre, une communication a été faite par M. l'abbé Court, membre correspondant, sur le musée de Cherchell, et la facilité avec laquelle on pourrait en établir un à Cahors. M. Court cherche à combattre ce préjugé « qu'un musée est impossible dans une petite ville. »

M. Baudel a lu ensuite une rapide mais attrayante étude sur la vie et les œuvres de Lamartine.

M. le docteur Lebœuf a donné lecture d'une partie de son travail sur la Flore du Lot. M. Lebœuf, ne se contentant pas de nous faire connaître quelles plantes naissent dans le Lot, il nous apprend leurs propriétés, et surtout leurs propriétés médicinales, et leurs applications à l'industrie.

M. Malinowski a fait ensuite un rapport sur un mémoire relatif à la Lune, et à la dépression de l'atmosphère solaire, envoyé à la société par M. Sawicki, docteur en sciences, membre correspondant.

On a procédé ensuite, à l'élection d'un directeur trimestriel, en remplacement de M. Calmels, que ses fonctions de magistrat, ont empêché d'accepter ce poste. M. Léon Valéry, ayant réuni plus des deux tiers des suffrages exprimés, a été élu.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} NOVEMBRE 1873.

La foire a été fort belle ; 350 paires de bœufs ont été mises en vente, plusieurs paires ont été vendues à divers prix suivant l'espèce de 600 à 1.100 fr. la paire, les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 45 à 48 fr. les 50 kilos, poids vif ; 15 chevaux, 13 mulets, 12 ânes ; 160 cochons gras, qui se sont vendus de

45 à 50 fr. les 50 kilos, poids vif; 360 petits cochons. 600 moutons ou brebis, les gras destinés à la boucherie, se sont vendus de 80 à 90 c. le kilo, poids vif; 830 oies grasses ont été mises en vente, toutes ont été vendues de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 le kilo. Il s'est fait beaucoup d'affaires.

Marché aux grains : 450 hectolitres de blé mis en vente, 425 ont été vendus avec une moyenne de 27 fr. 55 l'hectolitre; le maïs à raison de 15 fr. 10.

Les magasins, les auberges et les cafés étaient littéralement pleins de monde. Il n'y a eu ni vol ni accident à constater.

On nous écrit de Gramat :

Dans la nuit du 27 au 28 courant, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide de fausses clefs dans le grenier de Jacques Delmas, marchand de bestiaux à Gramat, et environ trois hectolitres de blé froment ont été soustraits; M. Battistelli, commissaire spécial de Police informé de ce fait, s'est livré de suite à de minutieuses investigations, accompagné de la gendarmerie, et quelques heures après, un des auteurs présumés, et un sac de blé volé étaient sous la main de la Justice. Les recherches continuent pour arriver à découvrir le reste.

Prix des denrées alimentaires. — Pain, 45 c. le kilog; Viande, 1 fr. 60 c. le kilog; Vin, 60 c. le litre.

On nous écrit de St-Géry :

Deux accidents terribles ont vivement impressionné ces jours passés, le village de Bouziés-Bas, canton de St-Géry :

Le 28 novembre, vers deux heures du soir, la nommée Louise Loumet, promenait un enfant de 5 ans 1/2, dans un petit sentier, sur le haut d'un rocher en amont de Bouziés, surplombant la route n° 33. La pauvre malheureuse glisse et tombe d'une hauteur de 20 mètres sur la route, entraînant avec elle l'enfant. Des rouliers qui passaient, aperçurent les deux corps inanimés, et aidés de quelques voisins, les transportèrent à leur domicile. Louise Loumet avait cessé de vivre, l'enfant a reçu de graves blessures qui font craindre pour ses jours.

En présence de ces cruels accidents, les habitants de Bouziés-Bas réclament des réparations à cet endroit dangereux, ou la suppression du chemin.

Dans la même journée, et au même village, vers midi, un enfant âgé de 22 mois, laissé un instant seul au coin du feu au milieu de paillasses que l'on faisait sécher aux flammes, a été brûlé vif; quand la jeune fille préposée à sa garde est rentrée, elle n'a trouvé qu'un cadavre calciné. Voilà les terribles malheurs qu'entraînent trop souvent la négligence des parents.

Par arrêté du 3 novembre, M. Canihac, a été réintégré dans ses fonctions d'instituteur, à Belfort.

Les trésoriers-général viennent d'être informés officiellement, par le directeur du manègement général des fonds, qu'ils étaient autorisés dès maintenant à employer dans leurs paiements les monnaies divisionnaires et les pièces de 5 fr. en or et en argent.

L'emploi des pièces de 10 fr. et au-dessus continue à être interdit.

Les tremblements de terre ressentis à Montpellier dans la nuit de mardi à mercredi, ont été suivis de phénomènes atmosphériques. Le 27, entre 8 et 9 heures du soir, pendant que d'épais nuages noirs étaient sillonnés d'éclairs, un magnifique arc-en-ciel lumineux d'une couleur blanche éclatante apparaissait à l'est de cette ville.

On lit dans le *Courrier de Narbonne* :

« Dimanche dernier, un vicair de Saint-Just allait, à onze heures du soir, porter le viatique à un malade; le prêtre était selon l'usage, précédé du sacristain tenant dans sa main une lanterne allumée.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une jeune homme, le sieur Rozier Mars, cultivateur à Narbonne, s'avance du sacristain, et donna une coup de pied dans la lanterne.

Les agents de police, qui se trouvaient là, arrêterent Rozier et le conduisirent au violon. Rozier aura à répondre, devant la police correctionnelle, de cet acte inqualifiable.

« Quels beaux jours cela promet aux honnêtes gens, si les radicaux triomphaient ! »

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Nos lecteurs se rappellent la poursuite en diffamation dirigée par le parquet de Libourne contre le *Progrès des Communes* et la condamnation qui s'en est suivie, à propos d'une chronique sur un ecclésiastique, que le rédacteur de l'article incriminé avait représenté conduit à la gare entre deux gendarmes.

» Cette affaire est venue mercredi, sur appel, devant la cour de Bordeaux, 4^e chambre.

» Après un réquisitoire de M. Fabre de la Bénodière, avocat général, et, ouïe la défense présentée par M^e Moulinier, avocat du *Progrès*, la cour a élevé de quinze jours de prison à un mois, et de 500 francs d'amende à 1,000 francs, la répression infligée par les premiers juges.

A la suite du nouvel arrêté ministériel fixant la distribution du temps et du travail dans les écoles des art-et-métiers d'Aix, les élèves de de l'école de arts-et-métiers ont refusé ces jours derniers, malgré les conseils de leur directeur, d'entrer dans les classes.

A cette nouvelle, M. le sous-préfet d'Aix, quoique souffrant de suites d'un accident de voiture récent, s'est rendu immédiatement à l'école et M. le préfets des Bouches-du-Rhône est parti en même temps de Marseille.

M. Limbourg a adressé aux élèves quelques paroles pour les engager à rentrer dans le devoir. Il leur a dit qu'il n'aimait pas le désordre et qu'il était décidé à ne pas tolérer des actes d'insubordination dans une école du Gouvernement.

Il a terminé en faisant un appel énergique à l'intelligence et au bon sens de tous, espérant que son appel serait entendu.

Lorsque M. le Préfet a quitté Aix par le train du 11 heures 5, le calme était rétabli. Nous apprenons que dix élèves, signalés parmi les plus récalcitrants, ont été renvoyés.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. ROQUES.

Séance du 24 août 1873. — (Suite).

Sur le rapport de M. le baron Dufour, au nom de la commission des finances, le Conseil règle le budget rectificatif de 1873, tel qu'il a été proposé par M. le préfet, sauf le sous-chapitre 6 dont le crédit est élevé de 2,000 fr. à 2,036 fr. 23 c.

Le budget ordinaire présente un excédant de recette de 29,000 fr.

La commission propose d'attribuer sur ces fonds libres une somme de 1,000 fr. à chacun des 29 cantons pour être employés sur les chemins vicinaux d'intérêt commun ou ordinaires, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Cahors.

Cahors (nord). — Chemin d'intérêt commun, n° 52, de St-Martin-de-Vers à Laroque-des-Arcs, 1,000 fr.

Cahors (sud). — Chemin d'intérêt commun, n° 81, de St-Cirq-Lapopie à Arcambal, 1,000 fr.

Castelnau. — Chemin d'intérêt commun, n° 65, qui traverse Cézac et l'Hospitalet, 1,000 fr.

Catus. — Chemin d'intérêt commun, n° 33, de Castelfranc aux forges des Arques.

Cazals. — Chemin d'intérêt commun, n° 95, partie comprise entre le bourg des Arques et le chemin de grande communication, n° 15, 1,000 fr.

Labenque. — Chemin d'intérêt commun, n° 97, à Belfort, 1,000 fr.

Lauzès. — Chemin vicinal ordinaire, n° 2, de Lentillac, 200 fr.

Chemin vicinal ordinaire, numéro 4, d'Orniac, 150 fr.

Chemin vicinal ordinaire, n° 3, de St-Martin-de-Vers, 400 fr.

Chemin vicinal ordinaire, n° 3, de Sénailiac, 250 fr.

Limogne. — Chemin d'intérêt commun, n° 26, de Crégols à Concots, 1,000 fr.

Luzech. — Chemins vicinaux ordinaires de la commune d'Anglars-Juillac, 200 fr.

Chemins vicinaux ordinaires de la commune de Parnac, 200 fr.

Chemins vicinaux ordinaires de la commune de Belaye, 200 fr.

Chemins vicinaux ordinaires de la commune de Villesèque, 400 fr.

Montcuq. — Chemin vicinal ordinaire, n° 1, de Lascabanes à Montcuq, par Escayrac, 1,000 fr.

Puy-l'Evêque. — Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 28, lacune de St-Jean, commune de Grézels, 1,000 fr.

St-Géry. — Chemin d'intérêt commun, n° 26, à partir du bac de Crégols, 1,000 fr.

(A suivre.)

A MM. LES NÉGOCIANTS.

L'Administration judiciaire à PARIS. — CONTENTIEUX. (20^e année. — Directeurs MM. LEMARQUAND, avocat, ancien magistrat et PERNET-VALLIER, jurisculte, ancien expert, liquidateur près les tribunaux.) nous prie d'informer ceux de nos lecteurs qui ont des rapports d'intérêts avec Paris, qu'elle vient de transférer ses bureaux rue d'Hauteville, 24. (Affaires générale, civiles, commerciales, industrielles et financières. — Recouvrements avec avance de frais ou à forfait. — Représentation aux faillites. — Succèsions. — Renseignements particuliers. — Ordres de bourse. — Achat et vente de propriétés. — Placement de fonds avec prime, achat et vente d'offices ministériels. — Intermédiaire spécial pour les consultations d'avocat et les pourvois en cassation devant le conseil d'Etat.

Ecrire franco.

AVIS

Nous faisons un dernier et très pressant appel à nos abonnés en retard, pour qu'ils veuillent bien nous faire parvenir en un bon de poste le montant de leur abonnement. Ils éviteront ainsi les frais d'une traite.

L'abonnement se paie d'avance.

Dernières nouvelles

Il est inexact, dit la *Liberté*, que M. Fourrier aille à Washington.

On va procéder aujourd'hui au scrutin pour la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Desjardins. Ce vote aura une certaine importance en ce sens qu'il permettra aux partis de se compter.

On assure que M. Jules Grévy retire sa candidature à la commission des lois constitutionnelles.

La séance est ouverte à 2 h. 20. M. Dahirel dit qu'il pense qu'il ne peut être indifférent à l'Assemblée le nom et le nombre de ceux qui lui reconnaissent le caractère constituant. L'Assemblée consultée se prononce pour l'appel nominal.

M. le président. On me demande si l'appel nominal a pour conséquence l'insertion au *Journal officiel* des noms des députés qui ont pris part au vote et des députés absents.

La question ne peut faire doute. L'insertion aura lieu.

A la fin de la séance, M. Lucien Brun a été nommé membre de la commission constitutionnelle.

Bourse de Paris

Paris, 2 Décembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	58,50
— 4 1/2 p. %	83,50
— 5 p. %	92,70
— 5 p. % emprunt 1872	92,80

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE II.

MARTIN DE BARAMBOUR, DOCTEUR EN DROIT CANON, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS.

Si le lecteur apportait dans la lecture de ce récit autant d'attention que je mets de soin à l'écrire véridique, il aurait remarqué le silence du Recteur de l'Université de Cahors, à côté des protestations de dévouement au roi de France, que l'évêque avait entendues de la bouche des consuls.

Seul, Martin de Barambour n'avait point mêlé sa voix au concert de haine que vous venez d'entendre

et dont le refrain : « Mort aux Anglais ! » avait trouvé écho dans tous les cœurs.

C'est qu'à tort ou à raison, le docteur en droit canon était suspect de sympathie pour Edouard III d'Angleterre : Non, qu'il ne fût, au fond, très-patriote, mais parce que l'honneur de la France ne lui paraissait pas essentiellement lié à la querelle qui divisait les deux souverains, et voici pourquoi.

On se souvient que Charles-le-Bel, étant mort sans enfants mâles, c'est à Philippe-de-Valois qu'échut la couronne de France.

De son côté, Edouard III d'Angleterre, comme descendant de Philippe IV par sa mère Isabelle, revendiquait ses droits au trône, au mépris de la loi fondamentale de la monarchie française, qui en écarte inexorablement les femmes et leur postérité. Telle fut l'origine de cette guerre de cent ans, au milieu de laquelle se meuvent les héros de cette histoire.

Martin de Barambour était de ceux qui subordonnaient au respect des principes établis en matière de droit, ce qu'il appelait des conventions attentatoires à la propriété en général.

Il se livrait, sur cette matière, à des raisonnements où nous le suivrons d'autant moins, qu'il s'exprimait en latin dans cette sorte de dissertations. Mais il est une considération, que tout le monde comprendra, par laquelle il expliquait ses répugnances pour la loi salique : je veux parler de ce qu'il voyait d'outrageant pour le sexe aimable dont il se disait l'admirateur le plus fervent.

Martin de Barambour ne s'était pas toujours tu à ce sujet ; quelquefois, même, il avait eu l'imprudence de s'abandonner, en chaire, devant son jeune auditoire, à des digressions qui laissaient percer ses tendances. De là, le soupçon qui planait sur lui, d'être sinon hostile, du moins peu dévoué à la cause nationale.

A peine eût-on appris à Cahors que les anglais du fort de Mercuès avaient enlevé, dans une sortie, onze jeunes gens dont on citait les noms, que ce fut, de toute part, un cri de surprise et d'indignation.

Les femmes n'étaient pas les dernières à éclater en imprécations. Les enfants, de leur côté, se réunirent, armés de bâtons, sur la place de la *Conque*, qui se trouvait à l'endroit où s'élève aujourd'hui la halle au blé, et parlèrent d'aller assiéger Mercuès.

Le collège Pélegrin était en feu ; ceux de *Rhodéz* et de *St-Michel* n'étaient pas plus calmes ; les élèves menacèrent d'en forcer les portes, pour courir à la vengeance.

Mais rien n'égalait la colère de l'Université. Les étudiants des diverses facultés étaient tous du parti du Roi de France ; mais ce qui portait leur patriotisme jusqu'au délire, c'est la capture de leur disciple Bernard de Cels, connu de tous pour ses succès universitaires, dont j'ai parlé.

Dès le jour même de l'événement, ils se répandirent par bandes dans les rues, chantant des couplets de circonstance et, à défaut d'autres victimes, brisant les lanternes sur leur passage.

A la tombée de la nuit, les divers groupes se rencontrèrent, comme s'ils s'étaient donné rendez-vous, vers le milieu de la *rue majeure* et, s'engageant tous ensemble dans celle qui s'appelle aujourd'hui encore la *rue de l'Université*, ils vinrent se masser sous les fenêtres du Recteur, que ses dispositions à l'égard des Anglais désignaient à leur courroux.

Quelques-uns d'entr'eux avaient eu la précaution de se munir de cornes et de sifflets; d'autres portaient des instruments à vent les plus criards. Ceux qui n'avaient rien se précipitèrent dans les maisons voisines, s'emparèrent des chaudrons et des casseroles, et ce fut alors un charivari sans précédent, qui servait d'accompagnement au refrain que le lecteur a déjà entendu sur la place du *Moustier*, dans le chapitre précédent :

« Ba-ram-bour ! Ba-ram-bour ! »

Au milieu de cette cohue, dominait la voix de Jacques Bricole, que tout le monde connaissait en ville sous le surnom de Polyphème, surnom dont l'origine a échappé à toutes mes recherches.

C'était un clerc de procureur, qui suivait les cours de la Faculté de droit. Grand de six pieds, sa tête dépassait toutes les autres. Mais on remarquait surtout ses longs bras, qu'il agitait avec animation, pour exciter ses amis au tapage. C'est lui qui lança la première pierre qui fit voler en éclats les vitres du Recteur.

« Bien touché ! ! » cria Bricole.

Un immense vivat accueillit ce nouveau genre de démonstration, et ce fut alors le tour des projectiles.

Le guêt arriva sur ces entrefaites.

Un instant suffit pour le mettre en fuite. Par bonheur, pour Martin de Barambour, les archers ne tardèrent pas à revenir en force, pour disperser les perturbateurs. Mais ils ne restèrent pas maîtres du terrain, sans avoir senti la pesanteur de la main de Polyphème, qui n'eût jamais déserté la place, si les hommes du guêt, restés seuls avec lui, ne l'avaient enlevé de force.

Le clerc du procureur eût beau joner des pieds et des poings : il fallut céder au nombre. Vainement il objecta, qu'étant étudiant, il ne relevait (ce qui était vrai) que de la juridiction universitaire : Il fut entraîné ou plutôt porté à bras à la prison de la *Roda*, dont on voit encore les débris sur les bords du Lot, au pied du mur du qua Ségur.

Comment Polyphème passa la nuit dans son nouveau logement, je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est que, le lendemain, la nouvelle de son incarcération fut accueillie à l'Université avec la même irritation qu'y avait produite l'audacieux coup de main des anglais.

Les écoliers criaient au despotisme; les professeurs à l'arbitraire: les uns et les autres se sentaient atteints dans leurs vieux privilèges.

Mais là ne s'arrêta pas la manifestation. Les étudiants se virent, s'excitèrent réciproquement, et la délivrance de Bricole fut décidée.

C'est sur la place du Moustier, dont la prison n'était qu'à quelques pas, qu'ils se donnèrent rendez-vous, et que Monseigneur Guillaume d'Arpajon venait de les apercevoir de sa fenêtre, quand il s'était écrit avec humeur: « Encore l'Université! »

C'est là, aussi, que les avait vus Martin de Barambour, en sortant de l'évêché, en compagnie des consuls.

Cette fois, au lieu de chaudrons et de casseroles, c'est de bonnes pinces et de tenailles qu'ils s'étaient munis. Réunis au nombre d'environ neuf cents, ils s'ébranlèrent tous à la fois, pour se diriger, en colonne serrée, vers la tour où, depuis la veille, Polyphème étourdissait les passants de ses cris.

Le Recteur, soit curiosité, soit dans le but de s'opposer à quelque nouvelle incartade des étudiants, s'avança, avec les consuls, jusqu'aux environs de la prison, cernée par les assiégeants.

C'est alors seulement, qu'il apprit la cause de l'attroupement.

Comme tout le personnel universitaire, il avait senti l'empiétement fait sur son autorité, par l'incarcération de Bricole en dehors de son intervention: Il triompha secrètement.

Mais à peine eût-il été aperçu des émeutiers, que s'éleva le cri qui avait frappé les oreilles de l'évêque: « A l'eau! à l'eau! »

C'est que le Lot n'était qu'à dix pieds de la tour, et nul doute que l'effet n'eût suivi la menace, si Polyphème avait pu agir librement.

On l'entendait mugir de rage dans sa prison, comme un lion dans sa caverne.

« A moi! » cria-t-il, dès qu'il eût compris qu'on venait à son secours.

« On y va! » répondirent des milliers de voix.

Et les pinces commencèrent à jouer contre la porte qui trembla.

Les consuls s'avancèrent, pour protester contre la violation de la loi... Cette fois, ce fut pour eux que le cri: « A l'eau! » se fit entendre.

Barambour intervint, de son côté, pour prévenir toute fâcheuse complication.

« *Disciplinli!*... » commença-t-il.

Mais sa harangue fut immédiatement couverte par le refrain ordinaire sur l'air des *Lampions*:

« Ba-ram-bour! Ba-ram-bour! »

Ce fut alors, entre le Recteur et les révoltés, un croisement d'apostrophes et de répliques, de supplications d'un côté et d'invectives de l'autre, parmi lesquelles on distinguait ces mots:

« *Cari discipuli!* »

« A bas Barambour! »

« *Carissimi!*... »

« A l'eau! »

« *Carississimi!*... »

« Ba-ram-bour!... Ba-ram-bour!... »

« *Carississimi!*... »

A cet instant, la porte de la tour céda sous les coups répétés des assaillants. Barambour, qui était alors sur le seuil, voulut s'écarter; mais je ne sais comment, poussé de par-ci, culbuté de par-là, il se trouva, tout-à-coup, dans la prison, au moment où Polyphème en sortait.

Comment la serrure forcée put jouer et la porte si ébranlée tourner encore sur ses gonds, qu'importe! Ce qui est vrai, c'est que celle-ci se referma sur le Recteur qui, ne trouvant pas de superlatif au-dessus de *Carississimi*, demandait grâce de tous ses poumons. Tout fut vain: il resta prisonnier.

Polyphème, au contraire, enlevé par cent bras, était salué comme un triomphateur.

« Vive Bricole! » criaient les étudiants.

Et le cortège se mit en marche, dans la direction de l'Université.

(A continuer).

ANNONCES

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et non

sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1603. — 29 Novembre 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Nos gravures: La loi de prorogation et le public; — Procès du maréchal Bazaine: les témoins; — Les pigeons de la Presse de Paris; — L'Espagne; — L'insurrection de Cuba. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (V). — Les Théâtres. — Revue comique du mois, par Bartall. — Bulletin bibliographique. — La Guerre de 1870-71, par A. Wachter. — Échecs.

Gravures: La prorogation: les curieux attendant l'arrivée du train parlementaire sur le pont de l'Europe, dans la nuit du 18-19 novembre. — Procès du maréchal Bazaine: les témoins (9 gravures). — Le service des pigeons voyageurs de la Presse, à Versailles (2 gravures). — L'Espagne, par le baron de Ch. Davillies (8 gravures). — Les événements de Cuba: vue générale de la Havane; — L'île de Cuba: vue prise près de la côte de Candela. — Revue comique du mois, par Bartall (13 sujets). — Les fuyards à la porte de Balan, gravure extraite de la Guerre de 1870-71, par A. Wachter. — Rébus.

PROCÈS BAZAINE

La librairie Garnier frères, 6 rue des Saints-Pères, met en vente par livraisons, et par séries de quatre à cinq livraisons, un compte-rendu du Procès Bazaine augmenté de notes explicatives. Le soin apporté à cette publication que dirige M^r Amélie LE FAURE; le choix des gravures, du papier, des caractères, assurent une place spéciale à ce travail qui renferme les portraits des principaux témoins et des cartes dressées tout exprès et permettant de suivre toutes les opérations militaires.

Prix de la livraison: p^r Paris 0,10
» p^r la Province 0,15
Prix de la Série p^r Paris 0,50
» p^r la Province 0,65
10 Séries sont actuellement en vente.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

1874 ETRENNES à tout le monde 1874

PHOTOGRAPHIE avec PRIME

jusqu'au 15 Janvier

Certitude et surprise pour chaque pose

Carte de visite, Médaillon en pied. Réduites à 10 f. la douz. Vignettes, 12 f.

Photographie HONORÉ. — E. BONNEMER, successeur, boulevard Sud

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki
Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâture, Jardin, Puits, Granges: très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la H. Ile, connu sous le nom de Café de l'Industrie, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1^{er} Juin prochain.

A vendre également une MAISON et une VIGNE.

S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M^e AGAR, notaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART
Calèche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix: — 1 franc par la Poste.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LE CHATEAU DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.